

Date de la séance
Le 29 avril 2026
Date de convocation
Le 23 avril 2026
Date de publication
Le 23 avril 2026

Nombre de délégués
En exercice 34
Présents 22
Procurations 11
Excusé 0
Absent 1

N° 2026-04-60

OBJET :

**Affectation des résultats
de l'exercice 2025 Budget
régie communautaire du
cinéma « les deux
scènes »**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la

Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 29 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL,

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Martine LEPAGE,
Christophe LELAIT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC,

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE

Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Éric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Nathalie ZENOU, Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE

Procurations :

Sandrine HUSER a donné pouvoir à Jean-Bernard HETZEL
Christophe DEBUISNE a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC
Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE
Jerôme FENAILLON a donné pouvoir à Sophie LAFEUILLADE
Damien GUIBOUT a donné pouvoir à Adriano BALLARIN
Sidonie KARM a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE
Denis COURTOT a donné pouvoir à Samuel COLLIN
Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Amina DEMBRI
Carl MAUGER a donné pouvoir à Magali HANNECART
Jean-Philippe ANTOINE a donné pouvoir à Nathalie ZENOU
Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY

Excusé :

Absents : Gilles STUDNIA

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le compte financier unique 2025 approuvé précédemment,

CONSIDERANT que le résultat de clôture du budget principal se présente comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 501,64	269 270,34	279 771,98
	Recettes réalisées (1)	B	4 446,55	240 184,06	244 630,61
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	21 112,00	314 991,64	336 103,64
	Dépenses réalisées (1)	E	6 659,93	271 918,50	278 578,43
	Restes à réaliser	F	7 736,40	0,00	7 736,40
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-2 213,38	-31 734,44	-33 947,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	10 610,36	47 222,77	57 833,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G+H	8 396,98	15 488,33	23 885,31
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-7 736,40	0,00	-7 736,40
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+H+I	660,58	15 488,33	16 148,91

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire nouvellement élu en date du 15 avril 2026 ;
ENTENDU, l'expose d'Adriano BALLARIN, Vice-Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** d'affecter et de reprendre les résultats 2025 pour le budget principal de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	Réalisations de l'exercice	271 918,50	240 184,06
	Reports de l'exercice 2024 (002)		47 222,94
	Total	271 918,50	287 407,00
	Excédent ou déficit (-) d'exploitation		15 488,50

		DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	Réalisations de l'exercice	6 659,93	4 446,55
	Reports de l'exercice 2024 (001)		10 610,36
	Total	6 659,93	15 056,91
	Excédent ou déficit (-) d'investissement		8 396,98

Restes à réaliser à reporter en 2026			
	Section d'investissement	7 736,40	0,00
	Excédent ou déficit (-)		-7 736,40

Besoin de financement	-7 736,40
------------------------------	------------------

Affectation en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté dd'exploitation (c/002)	15 488,50
Reprise du solde d'exécution 2025 section d'investissement (crédit c/001)	8 396,98

Le résultat sera affecté lors du vote de la prochaine étape budgétaire 2026 au Budget Primitif 2026.

Le Président
Vincent GAY

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le
- Document rendu exécutoire le **07/05/26**


